|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/5/14 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 13 avril 2017 | | |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Cinquième Session**

**Genève, 29 mai – 2 juin 2017**

Normalisation des noms des déposants

*Document établi par le Secrétariat*

## Introduction

1. La normalisation des noms des déposants constitue un sujet de préoccupation de première importance dans le domaine de l’information en matière de propriété industrielle. L’absence d’harmonisation des noms des déposants dans les demandes de brevet crée actuellement d’importantes difficultés pour les offices de propriété industrielle, ainsi que les fournisseurs et les utilisateurs de l’information en matière de propriété industrielle. Les parties prenantes de plusieurs instances régionales et internationales s’efforcent de rationaliser ces problèmes afin de les résoudre de façon efficace. La normalisation des noms des déposants figure ainsi à l’ordre du jour des offices de propriété industrielle de l’IP5 et d’un certain nombre d’autres; elle fait également partie des sujets examinés dans les réunions d’utilisateurs de l’information en matière de propriété industrielle.

## Atelier sur la normalisation des noms des déposants

1. Conscient de l’importance de la normalisation des noms des déposants et des difficultés qu’entraîne de son absence pour l’ensemble des parties prenantes, le Bureau international de l’OMPI a organisé par la circulaire C. CWS 71 du 8 juin 2016 l’atelier sur les normes de l’OMPI concernant la normalisation des noms des déposants (ci‑après dénommé “atelier”), qui s’est tenu le 5 septembre 2016 à Genève. Des informations plus détaillées sur cet atelier sont disponibles sur le site Web de l’OMPI, à l’adresse <http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=40784>.
2. Vingt‑huit représentants des organisations suivantes ont participé à l’atelier :

* offices de propriété industrielle : Institut national français de la propriété industrielle (INPI), IP Australia, Office allemand des brevets et des marques (DPMA), Office autrichien des brevets, Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique (USPTO), Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), Office eurasien des brevets (OEAB), Office européen des brevets (OEB), Office japonais des brevets (JPO), Rospatent;
* observateurs au CWS : Groupe de documentation sur les brevets (PDG), Patent Information Users Group (PIUG), PatCom;
* autres organisations et entreprises : Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), Philips, Siemens, Magister Ltd., Extract Information, CENTREDOC, Thomson Reuters, FIZ Karlsruhe, Regimbeau, Fairview Research Barcelona.

1. L’atelier avait pour principal objectif de coordonner et de rationaliser les efforts accomplis pour remédier aux difficultés liées à l’absence d’harmonisation des noms des déposants dans les demandes de brevet. Les participants ont examiné les problèmes auxquels sont confrontés les utilisateurs et les fournisseurs de l’information en matière de propriété industrielle ainsi que les offices de propriété industrielle, recensé les principales difficultés liées aux noms des déposants ainsi que les priorités s’appliquant à la normalisation de ces noms, et étudié les possibilités d’établissement d’un cadre de coopération permettant aux parties prenantes de rechercher ensemble des solutions pour améliorer la situation.
2. Les principaux obstacles à la normalisation des noms relevés par l’atelier sont les suivants :
   1. nécessité de traiter des volumes de données élevés, dans lesquels les informations relatives aux noms des déposants ne sont pas présentées de manière uniforme, en raison de fautes de frappe, de variations dans l’orthographe des noms, etc.;
   2. absence de conseils aux déposants de la part des offices de propriété industrielle en ce qui concerne les noms;
   3. difficulté à trouver les informations relatives aux changements de titularité;
   4. absence d’uniformité des translittérations et difficultés liées à la représentation des noms dans différentes langues; et
   5. différences d’un pays à l’autre dans la formation des noms.
3. Les solutions éventuelles suivantes aux problèmes liés aux noms des déposants ont été mises en évidence au cours de l’atelier :
   1. élaboration d’une norme de l’OMPI sur la formulation de recommandations visant à aider les offices de propriété industrielle à renforcer la “qualité à la source” des noms des déposants;
   2. création d’une tâche et d’une équipe d’experts relevant du Comité des normes de l’OMPI (CWS), afin de fournir à toutes les parties intéressées la possibilité d’échanger leurs vues concernant les priorités et les moyens de surmonter les difficultés liées à la normalisation des noms des déposants;
   3. échange des noms de déposants normalisés ou harmonisés par les offices de propriété industrielle, avec ajout des champs correspondants dans les bases de données de brevets;
   4. modification des législations nationales en matière de propriété industrielle, afin de permettre aux offices d’exiger que la forme donnée au nom d’un déposant soit la même dans toutes les demandes déposées par celui‑ci;
   5. application au niveau national de l’obligation pour les titulaires de droits de fournir les informations relatives aux changements de titularité (par exemple lors du versement des taxes), ainsi que des autres politiques se rapportant à la qualité des données relatives aux noms des déposants;
   6. examen de la question de la translittération des noms des déposants dans le cadre du PCT;
   7. création d’un identifiant numérique mondial unique pour les déposants de demandes de brevet; dans un premier temps, réalisation d’une étude sur le degré d’utilité des identifiants et les problèmes éventuels s’y rattachant.
4. Les participants ont estimé que l’atelier représentait un progrès important et un bon point de départ pour une collaboration entre toutes les parties intéressées. Ils ont salué tout particulièrement la participation et l’engagement du Bureau international, et se sont félicités de l’initiative qui y a été prise de porter la question à l’attention du CWS à sa cinquième session.

## Étude sur la normalisation des noms des déposants

1. Afin d’analyser la situation en matière de normalisation des noms des déposants dans les documents de propriété industrielle et de donner un aperçu des principaux problèmes rencontrés et des solutions trouvées jusqu’à présent, le Bureau international a établi une étude sur la normalisation des noms des déposants (ci‑après dénommée “étude”), pour examen par le CWS. L’étude est reproduite à l’annexe du présent document.

## Proposition concernant une nouvelle tâche et la poursuite des travaux

1. Ainsi qu’il est indiqué au paragraphe 5 ci‑dessus, l’atelier a pris acte de la nécessité de créer une nouvelle tâche sous l’égide du CWS afin de s’attaquer aux questions soulevées par la normalisation des noms des déposants, et est convenu de prier le CWS de constituer une équipe d’experts à cet effet.
2. À la suite des recommandations de l’atelier, il est proposé de créer dans le cadre du programme de travail du CWS une nouvelle tâche ayant la description suivante :

“Envisager l’élaboration d’une norme de l’OMPI visant à aider les offices de propriété industrielle à améliorer la “qualité à la source” des noms des déposants,

* + 1. réaliser une étude concernant l’utilisation d’identifiants pour les déposants par les offices de propriété industrielle, ainsi que les problèmes pouvant s’y rattacher; et
    2. établir une proposition visant la poursuite des travaux relatifs à la normalisation des noms des déposants dans les documents de propriété industrielle, et la présenter pour examen par le CWS.”

1. Il est également proposé de créer aux fins de la réalisation de cette tâche une nouvelle équipe d’experts (l’équipe d’experts chargée de la normalisation des noms), et prier ladite équipe d’experts
   1. d’établir un questionnaire aux fins de la réalisation de l’étude mentionnée au paragraphe 10.i) ci‑dessus, et le présenter au CWS pour examen à sa prochaine (sixième) session, et
   2. d’établir, sur la base des résultats de l’étude, une proposition relative à la poursuite des travaux, et la présenter au CWS pour examen à sa septième session, qui se tiendra en 2019.
2. *Le CWS est invité*
   1. *à prendre note du contenu du présent document et de son annexe,*
   2. *à examiner la possibilité de créer une nouvelle tâche ainsi qu’une équipe d’experts conformément aux paragraphes 10 et 11 ci‑dessus, et à se prononcer à cet égard, et*
   3. *à examiner l’échéancier proposé au paragraphe 11 ci‑dessus, et à se prononcer à cet égard.*

[L’annexe suit]